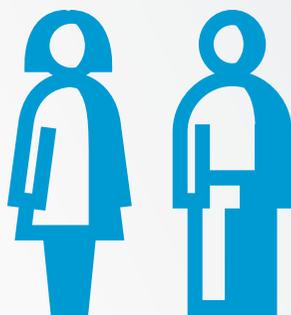
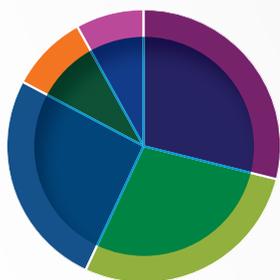


Chiffres clés

des entreprises d'insertion

2016



la fédération
des entreprises
d'insertion

Efficacité économique,
finalité sociale

Ei moyenne

58% d'intensité d'insertion*

- > 27 ETP en moyenne dont 16 ETP d'insertion
- > 1 037 K€ de chiffre d'affaires moyen
- > 168 K€ d'aide aux postes de l'Etat



Qu'est-ce qu'une Ei ?

L'entreprise d'insertion exerce son activité aux conditions du marché et ses ressources proviennent à près de 80% de la commercialisation des biens et des services qu'elle produit. Les salariés en parcours d'insertion qu'elle accompagne sont recrutés pour une durée maximale de 2 ans, en contrat à durée déterminée d'insertion, en majorité à temps plein. Ceux-ci intègrent immédiatement une équipe de production et bénéficient pendant cette période d'un accompagnement socioprofessionnel pour construire leur parcours.



* Intensité d'insertion = $\frac{\text{équivalents temps plein d'insertion}}{\text{équivalents temps plein globaux}}$



L'audace comme principe

Face à une société et à un marché du travail en perpétuelle évolution, les entreprises d'insertion expérimentent sans cesse en défrichant de nouvelles activités, en développant de nouveaux services, produits ou modes de distribution, en pensant de nouveaux modes de gouvernance, d'organisation ou de management. Ainsi, les entreprises d'insertion investissent les métiers de l'artisanat comme la boulangerie, en intégrant la filière de production de blé bio, sont pionnières dans la transformation de containers en habitat social, proposent des services de conciergerie, incitent leurs clients au travail en journée dans la propreté, mixent des holdings associatives avec des filiales commerciales, intègrent les parties prenantes du territoire dans la marche de leur entreprise, raisonnent qualité pour pousser l'excellence au service de leur finalité sociale.



ETTi moyenne

88% d'intensité d'insertion*

- > 41 ETP en moyenne dont 36 ETP d'insertion
- > 1 248 K€ de chiffre d'affaires moyen
- > 162 K€ d'aide aux postes de l'Etat



Qu'est-ce qu'une ETTi ?

L'entreprise de travail temporaire d'insertion propose des missions à des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Elle évolue dans le cadre réglementaire du travail temporaire et assure près de 85% de ses ressources par son chiffre d'affaires. Comme dans l'intérim classique, les salariés en parcours d'insertion sont mis à disposition d'entreprises clientes. Parallèlement, ils bénéficient d'un accompagnement socioprofessionnel individualisé.

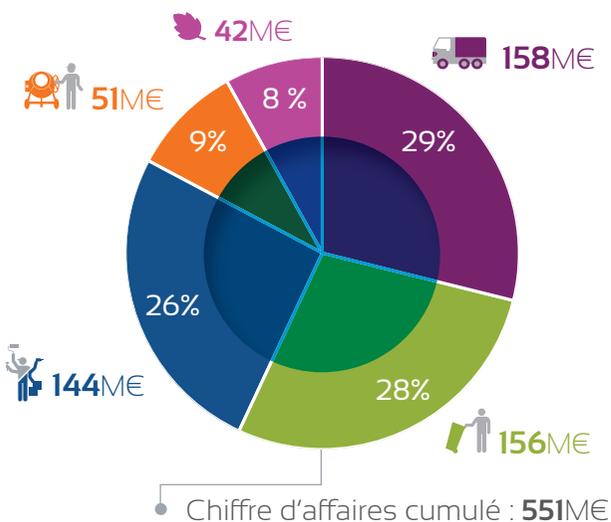
L'engagement comme moteur économique

Les entreprises d'insertion, tous secteurs d'activités confondus, stabilisent leur chiffre d'affaires moyen par rapport à 2014 (-0,7%).

Cette stabilité globale recouvre des disparités selon les secteurs d'activités : en progression pour le secteur de l'environnement (+ 4,7%), stable pour les secteurs des déchets (+ 1%) et des services et transports (+ 0,4%), en recul pour les secteurs du BTP (- 3,7%) et du travail temporaire d'insertion (- 3,6%). Ces deux derniers pâtissent d'un net recul de l'activité du secteur de la construction en France depuis plusieurs années.

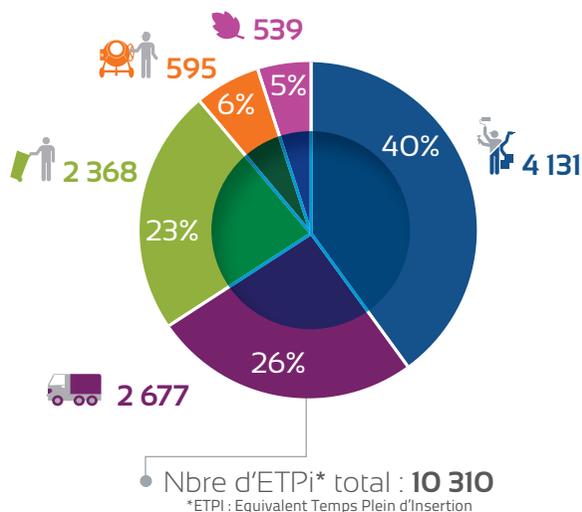
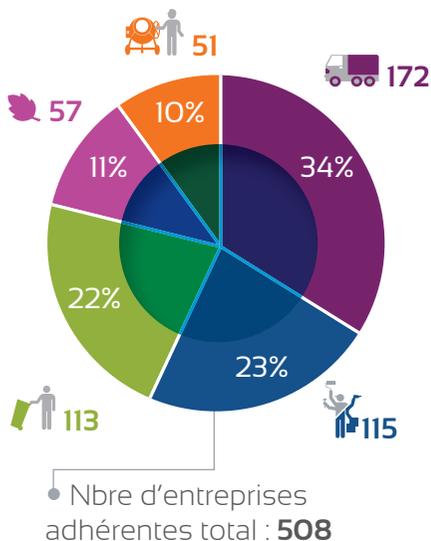
Cette stabilité est aussi le fruit de la pérennité des entreprises d'insertion, dont la moitié existe depuis plus de 10 ans, signe d'une vision durable et d'un engagement solide au service de la finalité sociale.

Le travail temporaire reste le premier secteur pourvoyeur d'emplois d'insertion, représentant 40% des équivalents temps plein d'insertion au sein de la fédération, suivi des services et transports (26%) et des déchets (23%). En 2015, l'emploi d'insertion totalise 10 310 équivalents temps plein auxquels s'ajoutent les 4 983 équivalents temps plein de salariés permanents.



678 M€ de produits dont 81% de C.A

- > 551 M€ de chiffre d'affaires
- > 429 M€ de masse salariale redistribuée
- > 85 M€ d'aide aux postes perçue
- > 14 M€ d'impôts et taxes versés
- > 67% des entreprises sous statut commercial



La solidarité et l'équité comme finalité

Les entreprises d'insertion de la fédération comptent 29 637 salariés en parcours d'insertion en 2015.

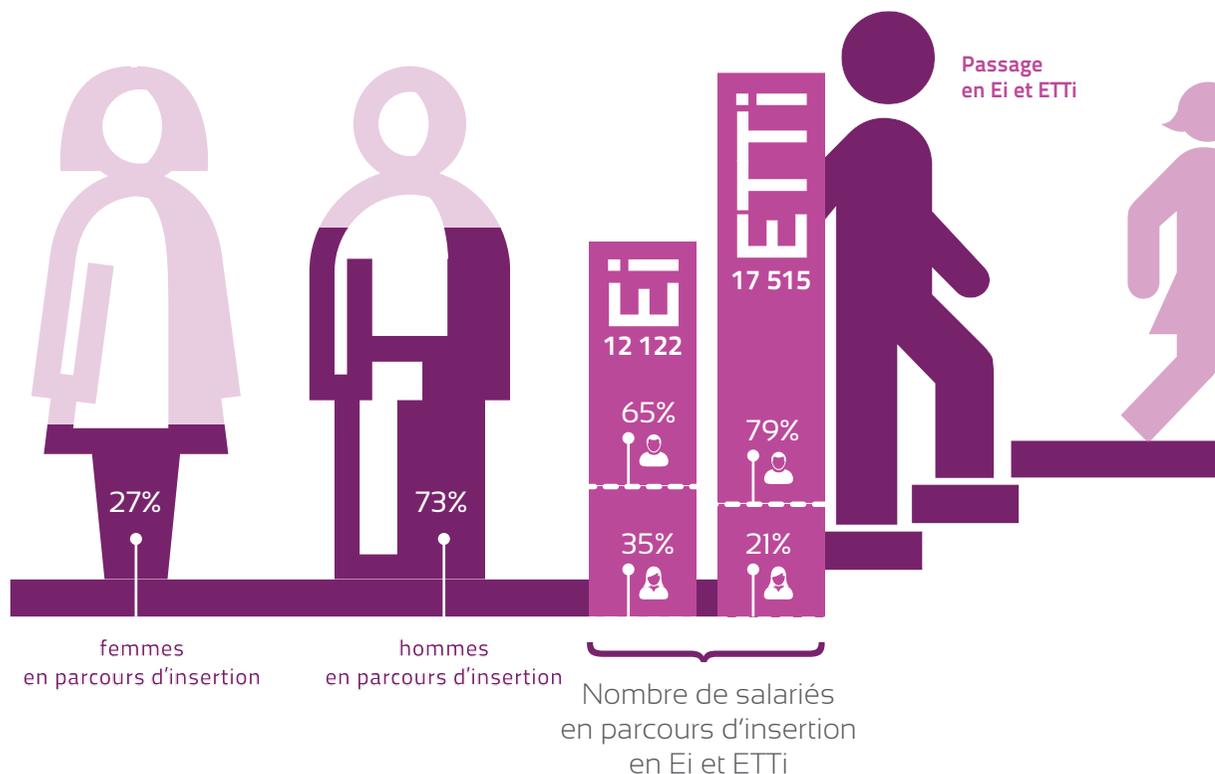
73% sont pas ou peu qualifiés, 48% demandeurs d'emploi de longue durée et/ou 31% allocataires de minima sociaux. Les jeunes de moins de 26 ans représentent 25% de l'effectif des salariés en parcours d'insertion et les seniors, 12%.

Ces chiffres sont stables depuis plusieurs années et sont le signe, qu'au-delà de l'agrément de tous les salariés en parcours d'insertion par Pôle emploi, l'entreprise d'insertion cible toujours son action vers les personnes les plus en difficulté.

Les salariés permanents représentent 19% de l'effectif global des entreprises d'insertion, soit 6 856 salariés. Près de la moitié de ces effectifs réalise l'accompagnement et l'encadrement des salariés en parcours d'insertion tandis que l'autre moitié assure des fonctions similaires à toute entreprise (direction, gestion financière, commerciale, administrative...) ou sont à la production aux côtés des salariés en parcours d'insertion. Ce sont pour 44% des femmes et 56% des hommes. Pour les salariés en parcours d'insertion, la répartition est de 27% de femmes et 73% d'hommes, s'expliquant essentiellement par les métiers manœuvriers traditionnellement à dominante masculine proposés au sein des Ei/ETTi.

36 493 salariés
dont **81% en parcours**
d'insertion

- > 29 637 salariés en parcours d'insertion (soit 10 310 ETP - Equivalent Temps Plein d'Insertion)
- > 6 856 salariés hors insertion (soit 4 983 ETP)
- > 73% de niveau inférieur ou égal au CAP/BEP
- > 48% de demandeurs d'emploi de plus de 12 mois
- > 31% d'allocataires du r5a
- > 25% de jeunes de moins de 26 ans
- > 12% de seniors de 50 ans et plus
- > 5% de personnes reconnues travailleurs handicapés

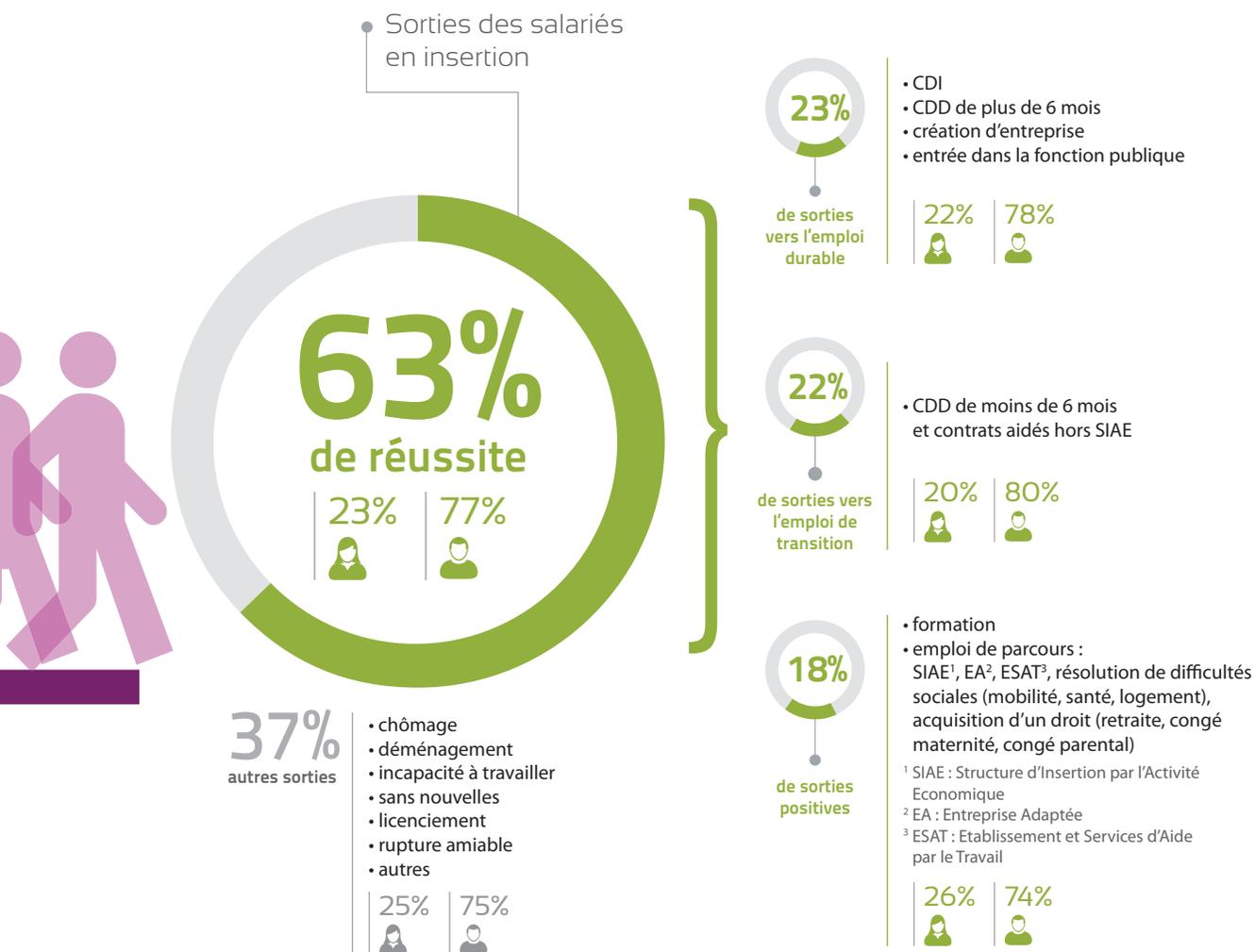


L'exigence comme levier

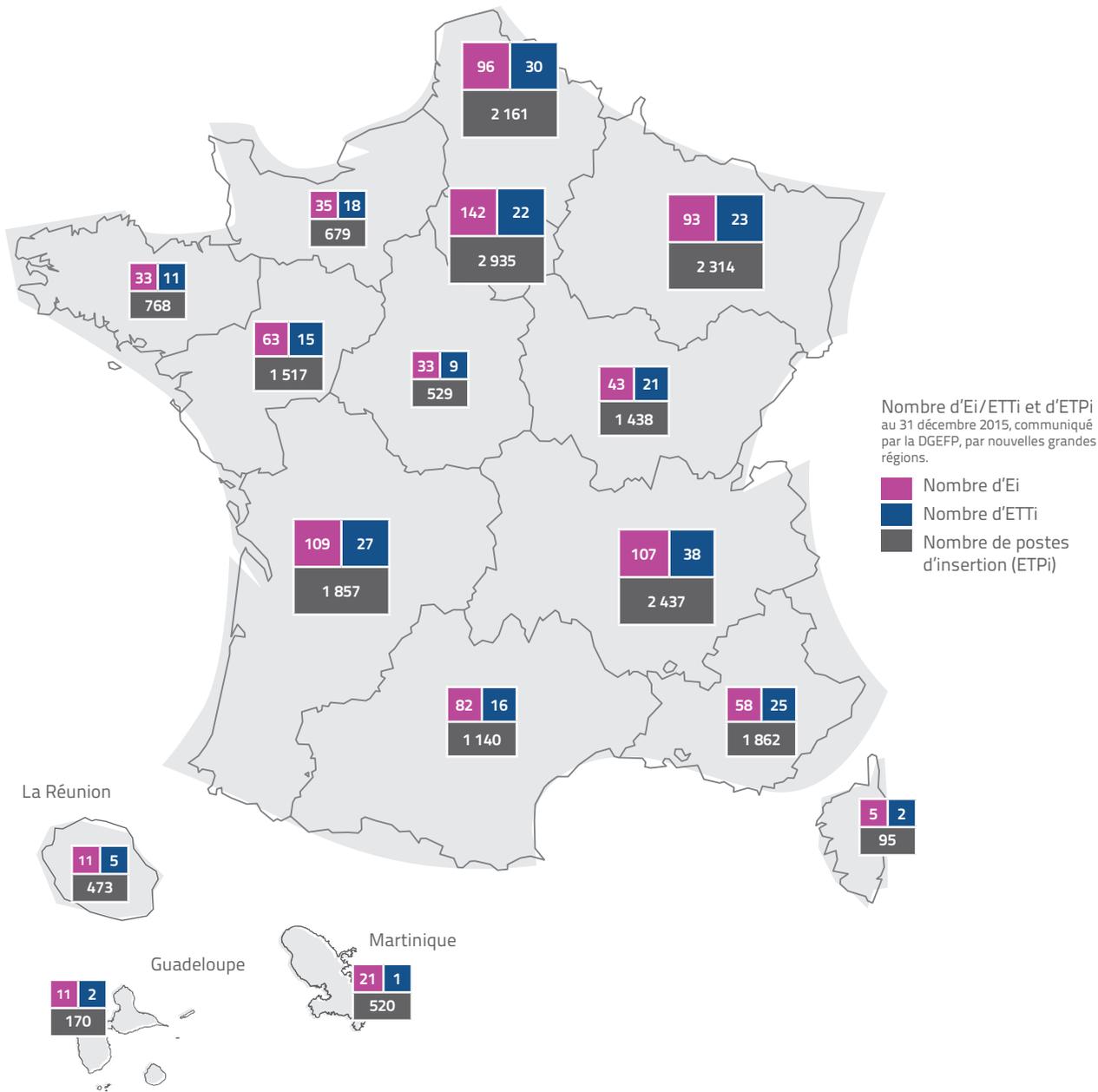
45% des salariés retrouvent un emploi en CDI ou CDD à l'issue de leur parcours au sein d'une entreprise d'insertion. Le retour à l'emploi reste plus difficile pour les femmes (40%) que pour les hommes (46%).

Le taux de réussite global est de 63% en 2015, identique à 2014 et intègre 18% de sorties positives ; soit parce que leur situation se trouve améliorée suite à la résolution de problèmes de santé, de logement ou de mobilité, soit parce que leur parcours se poursuit par de la formation ou en intégrant une autre structure d'insertion par l'activité économique ou du handicap.

Ce taux de réussite résulte tant du professionnalisme des salariés permanents que de la qualité des pratiques sociales mises en œuvre au sein des entreprises d'insertion. Ouverte à toute Ei ou ETTi en France, la certification AFAQ Ei/ETTi, délivrée par l'AFNOR, garantit la qualité des parcours d'insertion des personnes éloignées de l'emploi. La fédération, qui a co-construit le référentiel de cette certification avec l'AFNOR, met en place chaque année diverses actions afin d'accompagner ses entreprises membres dans la démarche : 61 entreprises sont ainsi certifiées AFAQ Ei/ETTi et 29 en cours de certification fin 2015, soit 18% des entreprises membres de la fédération.



1 212 entreprises en France (945 Ei - 267 ETTi)
 dont **508 adhérentes** à la fédération
20 935 postes d'insertion (ETPi)
 dont **49%** dans les entreprises adhérentes



Nombre d'Ei/ETTi et d'ETPi au 31 décembre 2015, communiqué par la DGEFP, par nouvelles grandes régions.

- Nombre d'Ei
- Nombre d'ETTi
- Nombre de postes d'insertion (ETPi)



La fédération des entreprises d'insertion
 18-20 rue Claude Tillier - 75012 Paris
 Tél. 01 53 27 34 80 - contact@lesentreprisesdinsertion.org
www.lesentreprisesdinsertion.org
 @lafederationEI

Avec le soutien de :



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020